



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DU DÉPARTEMENT DES VOSGES**

25 rue Antoine Hurault – BP 51099

88060 EPINAL CEDEX 9

**Liste des responsables de services disposant de la délégation automatique de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts**

Application du décret n°2013-443 du 30 mai 2013 et de l'arrêté du 30 mai 2013 relatifs aux règles de compétence et de délégation de signature applicables au traitement des réclamations contentieuses et des demandes à titre gracieux présentées par les contribuables – Instruction de la DGFIP référencée 2013/4775

Prise d'effet à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017

Noms et prénoms	Responsables des services suivants
LHUILIER Marc BOLOT Jean-Yves SAFAH François	Services des impôts des entreprises EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
GEORGES-BERNARD Franck LESGOURGUES Jean-François ANTONINI Bernard	Services des impôts des particuliers EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
KOBYLAREK Didier NAU Jean-Louis JASINSKI Dominique	Services des impôts des particuliers – services des impôts des entreprises GERARDMER NEUFCHATEAU VITTEL
VIDALE Lionel GARCIA Danièle LEGRAND Brigitte	Services de publicité foncière EPINAL REMIREMONT SAINT DIE

BOUQUET Maryline	Pôle de contrôle et d'expertise – Brigade de contrôle et de recherche EPINAL
ROUSSEL Marie-Hélène	Pôle de Contrôle Revenu Patrimoine EPINAL
THOMY Florence	Brigade départementale de vérifications EPINAL
VIARD Marie-José	Pôle de recouvrement spécialisé EPINAL
GERARD Philippe ANTONINI Bernard	Centres des impôts fonciers EPINAL BANT SAINT DIE
ROBERT Audrey ADAM Dominique TISSERANT Jean-Christophe LOUIS Denis THIRARD Véronique DOUILLET Sébastien MAIGNIEN Didier MATHIEU Catherine DA SILVA Carmen ENDERLIN Clément RASOAMAHENINA John-Mark	Trésoreries mixtes BAINS LES BAINS BRUYERES CHATENOIS CHARMES CORNIMONT DARNEY MIRECOURT RAMBERVILLERS RAON L ETAPE SENONES THAON

Par procuration,

Le Directeur du Pôle Gestion et Appui aux Collectivités Publiques



Cyril COCHARD

Administrateur des Finances Publiques Adjoint



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES  
25 rue Antoine Hurault  
BP 51099  
88060 EPINAL cedex

### **Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques des Vosges**

#### **Le directeur départemental des finances publiques des Vosges**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-775 du 19 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Vosges ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Epinal sera fermé à titre exceptionnel le lundi 2 octobre 2017.

##### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Epinal, le

25 juillet 2017

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques des Vosges  
Patrick NAERT